



Assurances Garanties Construction Villa

Par **kisepa**, le **12/10/2024** à **10:58**

Bonjour,
Je vis à la Réunion et vais me lancer dans la construction d'une maison. Je suis en relation avec une entreprise qui m'a présenté sa responsabilité civile et sa décennale. Je dois de mon côté souscrire une garantie dommage ouvrage.
En revanche quelle garantie demander au constructeur (ou souscrire moi-même) afin d'être couvert des sommes versées (et pour une reprise du chantier conclus) en cas de défaillance de cette entreprise notamment financière (je suis un peu perdu entre les définitions de garantie de livraison, garantie de parfait achèvement, garantie de remboursement, ...) ?
Merci de vos réponses